

Autorité et Pouvoir

Deux mots différents. Or, pour le commun des mortels, le premier est associé au second. Pour les anarchistes, ceux qui détiennent l'autorité ont plus de pouvoir que ceux qui ont un « certain » pouvoir, rendant ces derniers impuissants à se faire entendre.

Or, j'ai une toute autre conception de l'autorité que je voudrais partager avec vous.

C'est cette autorité dont on parle quand on dit de quelqu'un que c'est une autorité en la matière. Ce qu'on entend par là, c'est qu'elle est plus avancée dans la connaissance de cette matière, quelle qu'elle soit. Si je ne l'écoute pas et que je fais à ma tête en dépit du fait qu'elle m'a prévenue des conséquences négatives de mon entêtement, il se peut que je me « brûle les doigts » et que je m'en repente plus tard. Exemple : Un électricien me dit de ne pas dépasser 1500 watts de consommation sur un circuit, sinon il risque de chauffer et de causer un incendie. Je l'ai fait quand même en me disant que je vais surveiller le tout et devinez quoi, ma maison est passée au feu. J'aurais dû l'écouter et lui demander d'installer un circuit supplémentaire. Mais je ne voulais pas attendre, ni payer... et je n'avais pas confiance. J'ai préféré être anarchiste et ne pas l'écouter. C'est ce que font les gouvernements qui n'écoutent pas leur Peuple.

Remarquez ici que l'électricien venu me voir à ma demande m'a « conseillé ». Il n'avait aucun pouvoir de me forcer à faire ce que je ne voulais pas. Il n'en demeure pas moins qu'il était, et qu'il demeure une autorité en la matière. Et tout autre électricien compétent aurait dit la même chose.

C'est de cette autorité dont je parle. Oubliez ici la notion de pouvoir qu'on lui attribue généralement, à tort ou à raison, de nos jours. Les deux doivent être considérés séparément, exclusivement, pour comprendre ce qui suit. Et **l'autorité et le pouvoir ne peuvent pas être cumulés sur une même tête sans provoquer un désastre. Cela nous donne la clef des problèmes politiques modernes.**

Maintenant, tournons-nous du côté du Peuple. Ce que je dis, c'est que seul le Peuple détient l'Autorité. Lors d'élections politiques, le Peuple se sépare littéralement de son Autorité. D'aucuns diront qu'il élit ses maîtres. Ce qui est littéralement vrai, puisqu'il se livre « poings et mains liées » aux politiques.

Donc, nous avons d'un côté l'Autorité, le Peuple, de l'autre, le Pouvoir, le Gouvernement. Il faut que les deux existent organiquement pour qu'il y ait équilibre, Ce qui n'est pas le cas, actuellement, bien entendu.

Mais avoir l'Autorité et ne pas l'exercer revient à n'en pas avoir du tout. Et c'est ce qui se passe dans toutes les « démocraties¹ » de la terre. TOUS les systèmes, tous les régimes politiques actuellement en vigueur ne permettent pas aux Peuples d'exercer leur Autorité.

Or, un Système² existe qui le permette! Un Système que je n'hésite pas une seconde à considérer comme démocratique à 100%. Savez-vous pourquoi? Parce qu'il subordonne le Pouvoir à l'Autorité! Mais ce système est demeuré inconnu jusqu'à nos jours. Laissez-moi vous en parler.

Et, soit dit en passant, ce Système peut très bien faire l'objet d'une insertion dans une Constitution.

En voici quelques notions.

« L'action politique d'un gouvernement sur un peuple ne peut, sans anarchie, demeurer abstraite de ce peuple, qui est un être collectif vivant. » Le Peuple est un être collectif vivant. Aujourd'hui, vit-il? Pas vraiment. Il survit, tant bien que mal. Et de plus en plus mal, vous en conviendrez.

Comment faudrait-il qu'il vive pour exercer véritablement son Autorité? Ah! Voilà le nœud de la question. Rétablir la Loi sociale du Peuple qui se définit comme suit :

Le Système se base sur l'établissement de trois chambres représentatives SOCIALES et non politiques élues PROFESSIONNELLEMENT au suffrage universel se rapportant aux trois grands ordres d'activités humaines ENSEIGNEMENT, JUSTICE, et ÉCONOMIE. Cette dernière est elle-même divisée en cinq branches : Agriculture, Commerce, Industrie, Finances, et Main-d'Œuvre. Ici, remarquez le « suffrage universel PROFESSIONNEL » Pour que l'Autorité du Peuple s'exerce, il faut que le vote de chacun(e) se fasse à l'intérieur de la profession de chancu(e) et non à l'extérieur, comme c'est le cas aujourd'hui. Un candidat ne peut présenter sa candidature dans une section autre que celle de sa profession. L'agriculture doit être représentée par des agriculteurs, le commerce par des commerçants, l'enseignement par un professeur ou assimilé, la justice par un légiste ou assimilé, etc... Dans l'Électorat social, un médecin n'a pas qualité pour représenter des industriels, ni un avocat pour représenter l'agriculture, ni un instituteur pour représenter la main-d'œuvre. Le médecin et l'instituteur appartiennent au corps enseignant, l'avocat au corps juridique.

¹ Je sais bien... Nous ne sommes pas en démocratie. C'est pourquoi j'ai mis le mot entre guillemets.

² J'ai mis un « S » majuscule au mot « Système » seulement pour m'assurer que lorsque j'en parlerai plus loin dans le texte, c'est bien de ce Système dont je parlerai.

Cette formule supprime le divorce entre gouvernés et gouvernants. Actuellement, beaucoup de gouvernés s'imaginent qu'ils disposent du pouvoir parce qu'on leur donne un bulletin de vote et qu'on parle de suffrage universel. Mais ils s'aperçoivent bientôt que le système fonctionne à l'encontre de leurs vœux. Cela tient à ce que l'autorité ne se délègue pas. Elle s'exerce, et appartient à celui qui est capable d'enseigner les autres, parce qu'il est plus avancé dans la voie de la connaissance. D'où le vote universel PROFESSIONNEL, car l'on est jamais une autorité que dans sa profession.

Quel est le rôle de ces trois chambres sociales? De recueillir les observations, doléances et vœux de TOUTE la population. Pas juste d'un petit groupe, d'un échantillon. Chaque électeur reçoit trois listes, même s'il n'appartient professionnellement qu'à l'un des collèges électoraux. La première liste recueillera sa pensée sur toutes les questions concernant son culte, son enseignement, et celui de ses enfants. La seconde enregistrera tous ses desiderata au sujet de l'administration de la justice dans sa localité. La troisième liste aura trait aux questions économiques qui le touchent directement comme membre d'une profession. Chacune des trois listes individuelles ira au collège de comté, Ordre par Ordre, et leur étude servira de base au cahier de l'Ordre.

Puis les cahiers des comtés sont envoyés aux trois Conseils du Grand Collège national pour qu'ils en effectuent une synthèse nationale. Ces cahiers constituent en fait ni plus ni moins que des projets de lois qui seront impérativement transformés en lois (à venir dans 3 paragraphes). Ces Conseils siégeront tour à tour dans le chef-lieu le plus important d'un groupe de comtés, en commençant par Québec, et en n'y revenant qu'après avoir suscité la vie dans toutes les grandes cités. C'est là qu'il y a discussion, précisions, questionnements, prise de conscience, propositions, consensus, bref, implication du Peuple sur les décisions qui l'affecteront tôt ou tard. C'est ici que les gens s'emparent de la démocratie, comme le dit Cyril Dion, réalisateur du film *Demain*.

Les trois Conseils ne communiquent que par des commissions. Le vote est qualitatif par profession. Il n'est quantitatif qu'au premier degré, dans le sein de chaque unité professionnelle. Les discours sont interdits, à moins d'être notifiés à l'avance avec leurs conclusions, et strictement limités aux ordres du jour. Chaque unité professionnelle ne pourra mandater que trois orateurs inscrits à l'avance sur son cahier. Avec la valeur professionnelle du mandataire, on obtient ainsi le mandat impératif de l'Ordre, scientifiquement exact et physiologiquement vrai. Nous avons ici plus qu'une implication, puisque les observations, vœux et doléances du Peuple seront traduits en lois ! Impérativement.

Donc, nous avons une structure basée sur la profession (l'autorité) de chacun(e) des citoyen(ne)s. Nous avons une Triple Chambre Électorale SOCIALE. Qui dit « électorale » dit élection, n'est-ce pas?

Le triple Collège central des Pouvoirs sociaux élit à vie³ un triple Conseil d'État législatif, spécialisé de la même manière, et qui légifère d'après les études préalables résumées dans les cahiers. Les trois Collèges sociaux élisent des commissaires chargés de les représenter auprès des Conseils d'État, et de veiller impérativement à ce qu'ils ne légifèrent pas en dehors des vœux des cahiers. Voilà la Loi sociale du Peuple qui subordonne le Pouvoir politique du Gouvernement : État social en face de l'État politique, gouvernés en face des gouvernants, AUTORITÉ EN FACE DU POUVOIR.

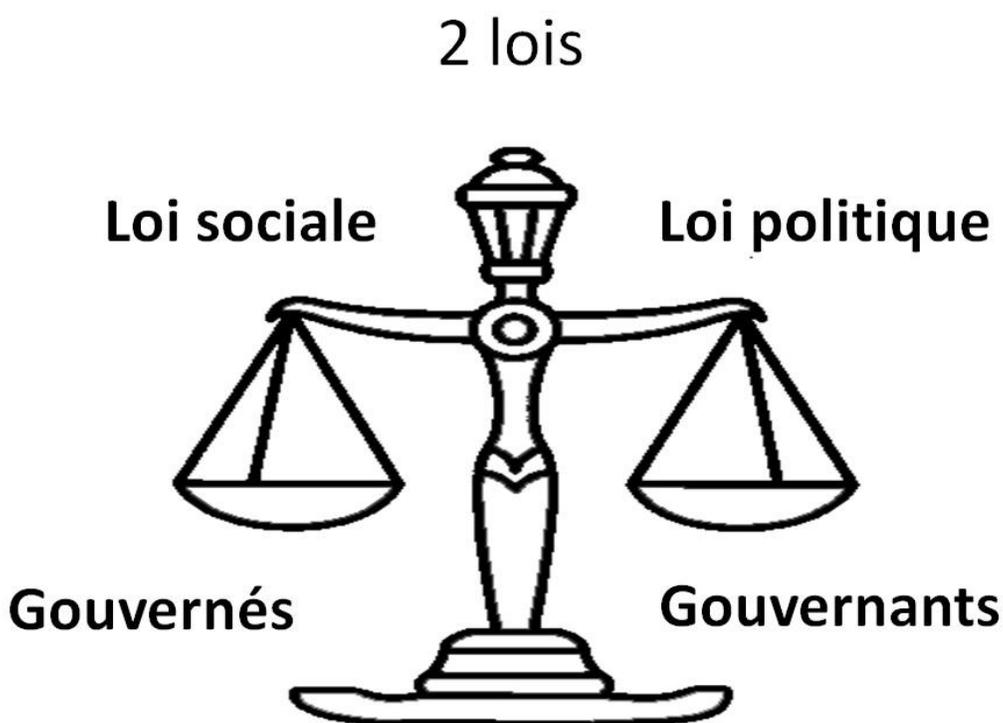


Figure 1 Lorsqu'on est dans l'un, on n'est plus dans l'autre.

En vertu de cette Loi sociale, si le Conseil d'État, sous l'influence d'une anarchie d'en haut, ne légifère plus selon les vœux du Peuple, ce dernier fait nommer par ses trois grands collèges électoraux un triple Conseil d'État qui rétablit la situation.

³ Avec des limites d'âge.

Pour que l'État reste libre, il faut qu'il soit double, politique dans son gouvernement, y compris le Pouvoir législatif, social dans son Électorat, jusqu'à la préparation des lois inclusivement.

Or, cette préparation est impossible si l'Électorat n'est pas social, mais individuel et politique, comme c'est le cas dans toutes les démocraties modernes, France, Angleterre, Suisse, États-Unis, etc.

Le système de Stuart Mill aboutit au monopole politique de certaines oligarchies gouvernementales s'appuyant sur des commissions qui préparent les lois sans contrôle, et qui finissent par exercer une autocratie complète sur les gouvernés.

Tel est d'ailleurs le système qui fonctionne aux États-Unis. Les Commissions législatives s'appellent *Standing Committees*. Sous le nom de Voies et Moyens (*Ways and Means*) elles absorbent toute la préparation des lois.

Quarante-sept Comités permanents régissent ainsi les triples intérêts du Peuple gouverné, sans contrôle du Conseil ni de l'Électorat, et de plus, sans responsabilité. Déjà, les Américains les plus autorisés protestent contre ces monopoles : Woodrow Wilson, dans *Congressional Government*, Hoar, dans *The Conduct of Business in Congress*, etc.⁴

En Suisse, « le Pouvoir législatif » est exercé en dernier ressort par le Peuple, au moyen de plébiscites ». Ce n'est là qu'une phrase creuse, puisque l'Électorat est exclusivement individuel et non professionnel. Le Peuple ne fait donc pas corps, d'où la *confusion de plans* la plus dangereuse si l'on adoptait le système du plébiscite chez un grand peuple politiquement divisé comme les Français, les Québécois.

Avec une Assemblée législative, si le gouvernement s'est fourvoyé dans une impasse, les gouvernés peuvent à la rigueur en sortir. Mais avec le système du plébiscite, les gouvernés sont engagés sans recours, bloqués politiquement sans autre issue que d'essayer de s'emparer directement des Pouvoirs exécutif et judiciaire.

C'est bien dans ce sanglant cul-de-sac que les disciples de Rousseau s'égorgeaient en France de 1790 à 1794, après avoir anéanti les Pouvoirs sociaux du Peuple et les Pouvoirs politiques du Gouvernement.

C'est justement ce qui m'inquiète. Si au lieu de se structurer comme corps social avec sa loi propre, le Peuple se rebelle contre le Pouvoir Politique, on assistera à une révolution d'accident, de catastrophe, au lieu d'une révolution ordonnée, de réforme, une révolution d'harmonie.

⁴ À noter que ce texte a été écrit en 1949.

Rousseau a proclamé d'ailleurs sa propre impuissance à concevoir la Souveraineté du Peuple : « Il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre nature que le grand nombre gouverne et que le petit nombre soit gouverné. On ne peut pas imaginer que le Peuple reste continuellement assemblé pour vaquer aux affaires publiques. »

Telle est l'une des contradictions de ce grand borgne d'esprit, qui avait la prétention de guider les autres et n'a pu que les pousser aux abîmes. Son impuissance mentale l'entraîne à un idéal mystique impossible à réaliser. « Oui, s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement... »

Or, il ne s'agit pas que les citoyens soient des dieux, mais que leur Loi sociale soit de Dieu, c'est-à-dire scientifiquement exacte. Sans cette Loi, même un peuple de dieux mènerait la démocratie à tous les diables. Avec cette Loi, même un peuple de diables se convertirait forcément en un peuple de dieux.

À la lumière de ce que vous venez de lire, il serait pertinent que vous vous demandiez pourquoi les député(e)s que l'on a actuellement ne représentent pas le Peuple, en dépit de ce qu'ils laissent entendre? Aussitôt, les élus des gouvernés perdent leur caractère social et deviennent des gouvernants. Il n'y a plus d'État social. Leur assemblée se transforme en une assemblée législative, que la loi d'Aristote réintègre dans le Pouvoir politique comme l'un de ses organes.

La valeur technique des députés se répartit au hasard, dans les commissions purement législatives et gouvernementales, où chacun est asservi aux passions en conflit. Dans cette anarchie législative, aucune suite historique d'affaires n'est respectée, aucune tradition ne reste possible. Toutes les questions sont sabrées à coups de majorité, sans préparation, par esprit de parti, selon un pur empirisme revêtant un caractère impulsif que rien n'équilibre plus.

La masse des électeurs individuels et politiques n'est qu'une foule qui court aux urnes les jours de vote. Ne pouvant se mener elle-même, elle est menée au gré des vents par les usurpateurs les plus forts ou les plus rusés.

La Constitution exclusivement politique et sa loi électorale dissocient le Corps social en atomes individuels sans lien entre eux, en grains de sable, dira Napoléon Ier.⁵ En d'autres mots, la politique transforme notre merveilleux peuple en une simple foule inorganique, désarticulée, disloquée, démembrée, divisée.

⁵ « On a tout détruit, il s'agit de recréer. Il y a un gouvernement, des pouvoirs, mais tout le reste de la nation, qu'est-ce ? Des grains de sable. » Cette phrase fut prononcée le 8 mai 1802 (18 floréal an X) lors de la discussion relative au projet de loi sur la Légion d'honneur, au Conseil d'État. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Masses_de_granit. Consulté le 19 décembre 2015.

Toutes les Constitutions, toutes les Lois électorales, ont perpétué la même erreur jusqu'à nos jours. Telle est, la pente de la nouvelle anarchie d'en haut, conduisant inéluctablement à l'anarchie d'en bas.

Sur un tout autre ordre d'idée, je pense à MM. Étienne Chouard et Jacques Testart qui proposent la sélection au hasard de représentants du peuple pour écrire des lois, résoudre des problèmes complexes. Ce qui m'amène à dire pourquoi je ne suis pas d'accord avec leur approche comme régime social et politique. C'est que, comme je l'ai écrit en haut de la page 3 : « l'autorité ne se délègue pas ». Elle appartient à celui(elle) qui sait et ce, dans les limites de ses compétences. Prendre n'importe qui va dans le sens diamétralement opposé. M. Testart est un scientifique qui réunit des **Conférences de citoyens** (assemblées tirées au sort) pour qu'elles forgent et formulent leur opinion sur des sujets d'éthique scientifique complexes et controversés. Mais pour lui, **une opinion n'a de valeur que si elle est correctement éclairée**, et il travaille précisément sur cet éclairage : il fait former les tirés au sort pendant plusieurs séances avant qu'ils ne puissent voter.⁶

Or, dans le Peuple, il y a suffisamment de personnes à l'opinion correctement éclairée, qui sont désintéressées, qui ont à cœur le bien public sans rechercher le pouvoir, si l'on considère le vote universel PROFESSIONNEL. Qu'est-ce qu'un notaire connaît en matière de chimie de l'environnement? Qu'est-ce qu'un ingénieur en génie minier connaît en matière de troubles d'apprentissage des élèves de première année? Qu'est-ce qu'un médecin connaît en développement des affaires reliées aux technologies des métaux?

Le Peuple est riche en connaissance, mais surtout en expérience. On peut enseigner des connaissances à des individus « pendant plusieurs séances », mais l'expérience ne s'acquiert que tout au long d'une vie. La créativité est dans le Peuple. Ne choisir qu'un échantillon du Peuple, ce serait ne profiter que d'un échantillon de sa créativité. Soumettez un problème complexe au Peuple et vous serez surpris des solutions qu'Il vous proposera, pourvu que vous le fassiez sur une base sociale, et non politique. Rationnelle, et non passionnelle.

C'est pourquoi, il faut enseigner la Loi sociale des Peuples pour qu'ils puissent enfin sortir de leur impuissance et renouer avec la vie, la paix et la prospérité.

Jean Péloquin
St-Amable

⁶ L'humanité : intelligence collective avec empathie
Source : <http://chouard.org/blog/2016/03/05/rendez-vous-a-lyon-le-11-mars-2016-avec-jacques-testart-sur-le-theme-tirage-au-sort-et-democratie/>
Consulté le 6 mars 2016

Jacques Testart a publié, « L'humanité au pouvoir. Comment les citoyens peuvent décider du bien commun », Seuil 2015